

Intervention en conseil municipal du 17 février 2016

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord merci de me donner la parole à propos du Schéma des déchèteries de la Communauté d'agglomération de Nîmes métropole.

Lors de ma prise de fonction du mandat de conseiller communautaire à Nîmes Métropole, j'ai pris connaissance d'un premier rapport sur le schéma directeur des déchèteries, schéma qui répond aux préconisations de l'ADEME. Il a pour but de rationaliser le réseau des déchèteries, de mettre en conformité et en sécurité les sites et de s'inscrire en cohérence avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Dans ce premier rapport, il est clairement mentionné l'arrêt des conventions pour les communes de Générac, Sernhac et St Chaptès.

A la Commission Eau-Environnement-Assainissement du lundi 07 septembre 2015, tous les maires des communes concernées étaient conviés pour la présentation de ce premier rapport. En l'absence de notre maire intérimaire, aucune information n'est remontée dans notre conseil municipal.

Par conséquent, j'ai multiplié les rencontres avec le Président LACHAUD, avec ses conseillers, avec ses services techniques et lors de l'inauguration du chemin de la déchèterie de Langlade, Monsieur le Maire Bernard PIALOT et moi-même nous avons exposé toutes les problématiques concernant l'arrêt des conventions entre Nîmes Métropole et la Communauté de communes du Pont du Gard.

J'ai également pris contact avec le Maire de Meynes, avec le Président de la Communauté de communes du Pont du Gard, Maire de Montfrin, ainsi que sa Directrice générale des services, pour leur faire part de notre position, notre profond désaccord sur cette perspective.

Lors de la présentation du schéma définitif, en Commission Eau-Environnement-Assainissement le 21 janvier 2016, il n'apparaît plus clairement le devenir de la déchèterie Meynes-Sernhac.

C'est pour cela que j'ai décidé après concertation avec le Maire, Bernard PIALOT, tout d'abord de donner mon point de vue devant les maires du groupe IEC (groupe d'élus indépendants auquel j'appartiens à Nîmes Métropole), de faire une intervention en bureau communautaire, d'exprimer clairement que je serai contre cette délibération, de faire une intervention en conseil communautaire, d'exprimer mon désaccord total sur cette délibération et de voter contre. (*Mon intervention en Conseil communautaire : voir page suivante.*)

Suite à cette prise de position, le Président LACHAUD et le Président de la commission Eau-Environnement-Assainissement, M. TOUZELLIER, m'ont affirmé qu'une révision du Schéma directeur se ferait en 2019 afin de réexaminer notre dossier pour une mise en application à l'horizon 2021. Par conséquent, je souhaite que nos élus municipaux référents dans cette commission soient très vigilants afin de défendre les intérêts de notre commune.

Voilà M. le Maire, mes chers collègues, toute l'attention que j'ai portée à cette affaire. Je souhaite que ces propos soit dans le compte rendu de la séance afin d'éviter toute polémique sur les diverses interprétations par la presse et les divers supports sociaux.

Je vous remercie

Philippe THOULOZE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE lundi 8 février

Monsieur le président,

Chers collègues,

Tout d'abord, merci de me donner la parole, comme vous le savez ce sujet concernant les déchèteries a été ma première préoccupation dès mon élection au sein de Nîmes Métropole.

Je suis intervenu à plusieurs reprises auprès de vos conseillers, auprès de vos services afin de vous faire part de mon inquiétude. Dès la première ébauche du schéma des déchèteries, l'arrêt de la convention entre la communauté de communes du Pont du Gard et Nîmes Métropole était mentionné, s'agissant la déchèterie Meynes / Sernhac.

Lors la présentation du Schéma définitif en commission Eau Environnement Assainissement du 21 janvier, aucun élément ne mentionne le devenir de la déchèterie de Sernhac. Dois-je comprendre que l'arrêt de la convention est définitivement acté ?

Aujourd'hui, je suis tout à fait d'accord sur le principe que l'on doit mutualiser nos moyens structurant au niveau l'agglo afin de faire des économie d'échelle et de faire baisser le taux de TEOM le plus rapidement possible.

Mais nous ne pouvons prendre une telle décision qui serait irresponsable et incompréhensible pour nos administrés sernhacois du fait qu'aujourd'hui ils disposent d'une déchèterie très proche, très fonctionnelle à laquelle ils sont très attachés.

Vous voulez aujourd'hui les envoyer sur un site à 10 kms de leur domicile en empruntant des routes départementales et nationales, à fort potentiel accidentogène.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, attirer votre attention qu'aujourd'hui après tous les efforts consacrés sur l'environnement, nous avons réduit fortement les actes d'incivilité ainsi que les dépôts sauvages sur notre commune. Si vous modifiez et éloignez notre déchèterie, tous nos efforts seront réduits à néants.

Voilà Monsieur le Président, le sens de mon intervention, je vous demande ainsi qu'à vos services de revoir ce rapport afin de modifier clairement le devenir de la déchèterie de Sernhac.

Merci Monsieur le Président